

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'ÉnergieExemple en région
Hauts-de-France**Acteurs**

- Everbal

Partenaire

- ADEME BCIAT 2012

Coût

- Montant des investissements : 4 M€
- Financement : 22 % des investissements éligibles

Bilan**Performance**

- Production biomasse annuelle : 33254 MWh
- 100 % des besoins thermiques du site assurés par la biomasse

Environnement

- 10 410 tonnes de CO₂ évitées par an

Activité locale

- Développement de la filière bois-énergie avec création d'emplois locaux

Date de mise en œuvre

AVRIL 2013

La papeterie Everbal autonome en chaleur grâce à la biomasse à Evergnicourt (02)

Les besoins

Spécialisé dans la fabrication de papier 100 % recyclé, Everbal appartient au Groupe Exacompta - Clairefontaine.

Le Groupe porte une attention particulière à réduire les impacts environnementaux de ses produits tout au long du processus de fabrication. Ainsi, avec le support de l'ADEME, Everbal a souhaité réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour atteindre l'objectif ambitieux de zéro CO₂ sur son site d'Evergnicourt, tout en supprimant sa dépendance aux énergies fossiles et en réduisant sa facture énergétique.

Après la mise en service en 2009 d'une première chaudière biomasse d'une puissance de 5,2 MW, et après une transformation lourde de sa machine à papier en 2010 (augmentation de la capacité de production annuelle de 30 000 à 40 000 tonnes), Everbal a décidé de passer la totalité de ses installations de production de vapeur sur cette énergie renouvelable. La démarche permet de renforcer le lien avec la filière forestière et le monde rural au sein de la région.





Chaudière biomasse 2



Crédit photos : Everal

Chaufferie biomasse 2 en arrière plan
Chaufferie biomasse 1 en avant plan

La solution et les résultats

En 2009, la papeterie avait déjà investi 3 millions d'euros dans la mise en place d'une chaudière biomasse, réduisant le CO₂ de 10 000 t/an. Convaincue par cette solution, l'entreprise a installé une deuxième chaudière biomasse mise en service en 2013 produisant jusqu'à 12 tonnes de vapeur par heure à 13 bars de pression.

Le traitement de ses fumées de combustion est pourvu d'un multicyclone ainsi que d'un électrofiltre qui permet de respecter une valeur limite d'émission de poussières inférieure à 30 mg/Nm³ à 6 % d'O₂.

L'installation permet d'atteindre un haut rendement énergétique (> 91 %) notamment par la mise en place d'un économiseur sur les fumées.

Le stockage bois de cette chaudière comporte :

- un silo actif d'une capacité utile de 150 m³ ;
- un silo de stockage principal d'une capacité utile de 580 m³ ;
- deux silos de déchargement d'une capacité utile de 90 m³ chacun assurant de ce fait une grande autonomie à l'installation.

Les sources d'approvisionnement en combustible sont principalement locales (en Picardie et en Champagne-Ardenne). Au total, ce sont environ 32 000 tonnes de plaquettes forestières qui sont consommées chaque année par les deux chaudières biomasse.

Zoom sur... l'engagement environnemental d'Everal

Le recours au bois-énergie s'inscrit pleinement dans la politique générale du Groupe qui intègre les critères environnementaux dans ses choix d'investissement.

Everal est par ailleurs engagé dans l'éco-conception de ses produits (réduction des impacts environnementaux à toutes les étapes de la vie du produit). Une démarche reconnue par les certifications Ange Bleu et Ecolabel Européen.

Pour en savoir plus

Le site Fonds Chaleur de l'ADEME :
www.ademe.fr/fondschaleur/

Le site de l'ADEME en région :
www.hauts-de-france.ademe.fr

Contacts

Everal
Tél. : 03 23 23 62 80

ADEME Picardie
Tél. : 03 22 45 55 40
ademe.picardie@ademe.fr

ADEME Service Forêt, Alimentation
et Bioéconomie
boisenergie@ademe.fr



Exemples à suivre téléchargeables
sur les sites de l'ADEME
www.ademe.fr



Référence ADEME : 010606-F42 / septembre 2018

